

1. Identification

| | |
|---|--|
| Identificateur de produit | FarrowSure® GOLD B |
| Autres moyens d'identification | |
| Synonymes | FarrowSure GOLD B * FARROWSURE® GOLD B™ * Parvovirus Vaccine, Killed Virus, Erysipelothrix Rhusiopathiae-Leptospira Bratislava-Canicola-Grippotyphosa-Hardjo-Icterohaemorrhagiae-Pomona Bacterin |
| Usage recommandé | Vaccin vétérinaire |
| Restrictions d'utilisation | Non destiné à l'usage humain |
| Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur | |
| Nom de la compagnie (É-U) | Zoetis Inc. |
| | 10 Sylvan Way Parsippany, New Jersey 07054 (États-Unis) |
| Rocky Mountain Poison & Drug Safety | 1-866-531-8896 |
| Département de soutien aux produits / soutien technique | 1-888-963-8471 |
| Numéro de téléphone d'urgence | CHEMTREC (24 heures) : 1-800-424-9300 CHEMTREC international (24h/24) : +1-703-527-3887 |
| Nom de la compagnie (CA) | Zoetis Canada Inc. |
| | 16740 Trans-Canada Highway Kirkland, Quebec, H9H 4M7 |
| Numéro de téléphone d'appel d'urgence | CHEMTREC (24 heures) : 1-800-424-9300 |
| Adresse courriel | soutienauxproduits@zoetis.com |
| Département de soutien aux produits | 1-800-461-0917 |
| | Toutes les fiches signalétiques sont disponibles sur le site Internet de Zoetis Canada au https://www.zoetis.ca/fr/sds/sds.aspx |
| Fournisseur | Non disponible. |

2. Identification des dangers

| | |
|---------------------------------|--|
| Dangers physiques | Non classé. |
| Dangers pour la santé | Non classé. |
| Dangers environnementaux | Non classé. |
| Éléments d'étiquetage | |
| Symbole de danger | Aucune. |
| Mention d'avertissement | Aucune. |
| Mention de danger | Le mélange ne satisfait pas les critères de classification. |
| Conseil de prudence | |
| Prévention | Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. |
| Intervention | Se laver les mains après utilisation. |
| Stockage | Conserver à l'écart de matières incompatibles. |
| Élimination | Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux. |

Renseignements supplémentaires

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Contient du (de la) formaldéhyde. Peut déclencher une réaction allergique. Dans le cas d'une injection accidentelle, une réaction allergique peut survenir. Ce produit est une suspension avec adjonction d'huile. Les produits contenant des adjuvants à l'huile peuvent provoquer des spasmes vasculaires suite à injections accidentelles.

Autres dangers

Aucun(e) connu(e).

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

| Dénomination chimique | Nom commun et synonymes | Numéro d'enregistrement CAS | % |
|---------------------------------------|-------------------------|-----------------------------|------|
| Aluminum hydroxide gel | | 21645-51-2 | <10 |
| Amphigen (Mineral oil / Soy lecithin) | | 8042-47-5 | <10 |
| Formaldéhyde | | 50-00-0 | <0.1 |
| Erysipelothrix rhusiopathiae | | Non assigné | * |
| Gentamicine | | 1403-66-3 | ## |
| Leptospira bratislava | | Non assigné | * |
| Leptospira canicola | | Non assigné | * |
| Leptospira grippotyphosa | | Non assigné | * |
| Leptospira hardjo | | Non assigné | * |
| Leptospira icterohaemorrhagiae | | Non assigné | * |
| Leptospira pomona | | Non assigné | * |
| Parvovirus du porc | | Non assigné | * |
| Thimérosal | | 54-64-8 | ## |

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

Remarques sur la composition

* Ingrédients non dangereux
Traces

4. Premiers soins

Inhalation

Transporter à l'extérieur. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.

Contact avec la peau

En cas de contact cutané, laver immédiatement la peau avec une grande quantité d'eau et de savon. En cas d'auto-injection ou de piqûre d'aiguille accidentelle, laver le site de la blessure sous de l'eau courante propre. Consulter immédiatement un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Ingestion

Rincer la bouche. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Faire vomir seulement sur les directives du personnel médical. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Une exposition peut causer une irritation, une rougeur ou un malaise temporaire. Dans le cas d'une injection accidentelle, une réaction allergique peut survenir. Les signes et symptômes peuvent inclure rash, prurit, rougeur et enflure. Les réactions respiratoires peuvent prendre la forme de : rhinite, éternuements, grattements de gorge, oedème de la muqueuse buccale ou du larynx, toux, manque de souffle, respiration sifflante et douleurs thoraciques; Des réactions de type asthmatique surviennent en cas d'exposition aggravée chez des patients sensibles.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Traiter de manière symptomatique. En cas d'exposition parentérale à un vaccin avec adjuvant d'huile, il faut promptement examiner le patient pour détecter les éventuels vasospasmes ou syndromes de loge.

Informations générales

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO₂).

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

| | |
|--|--|
| Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers | Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie. |
| Équipement/directives de lutte contre les incendies | Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque. |
| Méthodes particulières d'intervention | Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause. |
| Risques d'incendie généraux | Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé. |

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

| | |
|--|---|
| Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence | Tenir à l'écart le personnel non requis. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. |
| Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage | <p>Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.</p> <p>Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.</p> <p>Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.</p> |
| Précautions relatives à l'environnement | Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. |

7. Manutention et stockage

| | |
|--|--|
| Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention | Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Porter un équipement de protection individuelle. Se laver soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Éviter les injections accidentelles. |
| Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités | Stocker à des températures entre 2 °C et 7 °C (36 et 46°F). Toute exposition prolongée à des températures élevées peut affecter la puissance. Ne pas congeler. Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS). Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. |

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

États-Unis. ACGIH, TLV (Valeurs de seuil d'exposition)

| Composants | Type | Valeur | Forme |
|---|------|------------------------|---------------------|
| Amphigen (Mineral oil / Soy lecithin) (CAS 8042-47-5) | TWA | 5 mg/m ³ | Fraction inhalable. |
| Formaldéhyde (CAS 50-00-0) | STEL | 0.3 ppm | |
| | TWA | 0.1 ppm | |
| Thimérosal (CAS 54-64-8) | STEL | 0.03 mg/m ³ | |

Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1)

| Composants | Type | Valeur | Forme |
|---|---------|-----------------------|------------------------|
| Aluminum hydroxide gel (CAS 21645-51-2) | TWA | 3 mg/m ³ | Particules inhalables. |
| | | 10 mg/m ³ | Total |
| Amphigen (Mineral oil / Soy lecithin) (CAS 8042-47-5) | STEL | 10 mg/m ³ | Brouillard. |
| | TWA | 5 mg/m ³ | Brouillard. |
| Formaldéhyde (CAS 50-00-0) | Plafond | 1.3 mg/m ³ | |
| | | 1 ppm | |
| | TWA | 0.9 mg/m ³ | |
| | | 0.75 ppm | |

Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1)

| Composants | Type | Valeur | Forme |
|--------------------------|------|------------|-------|
| Thimérosal (CAS 54-64-8) | STEL | 0.03 mg/m3 | |

Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications.

| Composants | Type | Valeur | Forme |
|---|---------|------------|-------------|
| Amphigen (Mineral oil / Soy lecithin) (CAS 8042-47-5) | TWA | 1 mg/m3 | Brouillard. |
| Formaldéhyde (CAS 50-00-0) | STEL | 0.3 ppm | |
| | TWA | 0.1 ppm | |
| Thimérosal (CAS 54-64-8) | Plafond | 0.1 mg/m3 | |
| | STEL | 0.03 mg/m3 | |

Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

| Composants | Type | Valeur | Forme |
|---|------|------------|---------------------|
| Amphigen (Mineral oil / Soy lecithin) (CAS 8042-47-5) | TWA | 5 mg/m3 | Fraction inhalable. |
| Formaldéhyde (CAS 50-00-0) | STEL | 0.3 ppm | |
| | TWA | 0.1 ppm | |
| Thimérosal (CAS 54-64-8) | STEL | 0.03 mg/m3 | |

Canada. VLEP du Nouveau-Brunswick: valeurs limites seuils (VLS) basées sur la publication des VLS et IEB de l'ACGIH de 1991 et 1997 (Règlement du Nouveau-Brunswick 91-191)

| Composants | Type | Valeur | Forme |
|---|------|------------|---------------------|
| Amphigen (Mineral oil / Soy lecithin) (CAS 8042-47-5) | TWA | 5 mg/m3 | Fraction inhalable. |
| Formaldéhyde (CAS 50-00-0) | STEL | 1.5 ppm | |
| | TWA | 0.5 ppm | |
| Thimérosal (CAS 54-64-8) | STEL | 0.03 mg/m3 | |

Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées

| Composants | Type | Valeur | Forme |
|---|---------|------------|---------------------|
| Amphigen (Mineral oil / Soy lecithin) (CAS 8042-47-5) | TWA | 5 mg/m3 | Fraction inhalable. |
| Formaldéhyde (CAS 50-00-0) | Plafond | 1.5 ppm | |
| | STEL | 1 ppm | |
| Thimérosal (CAS 54-64-8) | STEL | 0.03 mg/m3 | |

Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées

| Composants | Type | Valeur | Forme |
|---|------|------------|---------------------------|
| Amphigen (Mineral oil / Soy lecithin) (CAS 8042-47-5) | TWA | 5 mg/m3 | Gouttelettes inhalables . |
| Thimérosal (CAS 54-64-8) | STEL | 0.03 mg/m3 | |

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la santé et la sécurité au travail, 1996, Tableau 21), ainsi modifiées

| Composants | Type | Valeur |
|---|------------|----------|
| Amphigen (Mineral oil / Soy lecithin) (CAS 8042-47-5) | 15 minutes | 10 mg/m3 |
| Formaldéhyde (CAS 50-00-0) | Plafond | 0.3 ppm |

Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Analyse des risques par niveaux de contrôle

Gentamicine: Zoetis BDP2 (limiter l'exposition à l'étendue 100ug/m3 à < 1000ug/m3)

Contrôles d'ingénierie appropriés Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Ventilation générale normalement adéquate. Garder les niveaux de contamination de l'air inférieurs aux limites d'exposition ou dans la fourchette OEB indiquée ci-dessus dans cette section.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux En cas de contact probable, le port de lunettes de sécurité à écrans latéraux est recommandé.

Protection de la peau

Protection des mains Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques Porter des gants imperméables s'il y a risque de contact avec la peau.

Autre Porter un vêtement de protection approprié. Utiliser des vêtements de protection (uniformes, blouses de laboratoire, combinaisons jetables, etc.) dans les zones de production et de laboratoire.

Protection respiratoire En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Si la limite d'exposition professionnelle applicable (OEL) est dépassée, porter un appareil respiratoire approprié avec un facteur de protection suffisant pour contrôler les expositions inférieures à la OEL. Si les expositions aux microbes sont dans les étendues de la BDP (Bande d'exposition professionnelle) ou les dépassent, portez un appareil respiratoire dont le facteur de protection est suffisant pour limiter les expositions au minimum de l'étendue de la BDP.

Dangers thermiques Sans objet.

Considérations d'hygiène générale Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique Liquide.

Forme Liquide.

Couleur Blanc nuageux.

Odeur Non disponible.

Point de fusion et point de congélation Non disponible.

Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage de points d'ébullition >100 °C (>212 °F)

Inflammabilité Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limite d'explosibilité - inférieure (%) Non disponible.

Limite d'explosibilité - supérieure (%) Non disponible.

Point d'éclair Non disponible.

Température d'auto-inflammation Non disponible.

Température de décomposition Non disponible.

pH > 6 - < 8

Viscosité cinématique Non disponible.

Solubilité

Solubilité (eau) 100 %

Coefficient de partage (n-octanol/eau) (valeur log) Non disponible.

Tension de vapeur Non disponible.

Masse volumique et/ou densité relative Non disponible.

| | |
|--|-----------------|
| Densité de vapeur | Non disponible. |
| Caractéristiques des particules | Non disponible. |
| Autres informations | |
| Propriétés explosives | Non explosif. |
| Propriétés comburantes | Non oxydant. |
| Densité | > 0.8 - < 1.2 |

10. Stabilité et réactivité

| | |
|--|---|
| Réactivité | Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport. |
| Stabilité chimique | La substance est stable dans des conditions normales. |
| Risque de réactions dangereuses | Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation. |
| Conditions à éviter | Contact avec des matériaux incompatibles. Rayonnement solaire. Températures élevées. Stocker à des températures entre 2 °C et 7 °C (36 et 46°F). Toute exposition prolongée à des températures élevées peut affecter la puissance. Ne pas congeler. |
| Matériaux incompatibles | Agents comburants forts. Cette matière peut être dénaturée ou désactivée par une gamme de solvants organiques, de sels ou de métaux lourds. |
| Produits de décomposition dangereux | Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu. |

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

| | | |
|---------------------------------------|---|-------------------------------|
| Inhalation | On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas d'inhalation. | |
| Contact avec la peau | Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire. | |
| Amphigen (Mineral oil / Soy lecithin) | Espèces: Lapin | Gravité: Léger |
| Formaldéhyde | Espèces: Lapin | Gravité: Moderate Severe |
| Contact avec les yeux | Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. | |
| Gentamicine | Espèces: Lapin | Gravité: Aucun effet irritant |
| Formaldéhyde | Espèces: Lapin | Gravité: Extrême |
| Amphigen (Mineral oil / Soy lecithin) | Espèces: Lapin | Gravité: Léger |
| Thimérosal | Espèces: Lapin | Gravité: Suave |

Ingestion Faible danger présumé en cas d'ingestion.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Une exposition peut causer une irritation, une rougeur ou un malaise temporaire. Dans le cas d'une injection accidentelle, une réaction allergique peut survenir. Les signes et symptômes peuvent inclure éruption cutanée, prurit, rougeur et enflure. Les réactions respiratoires peuvent prendre la forme de : rhinite, éternuements, grattements de gorge, oedème de la muqueuse buccale ou du larynx, toux, manque de souffle, respiration sifflante et douleurs thoraciques; Des réactions de type asthmatique subviennent en cas d'exposition aggravée chez des patients sensibles.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë On s'attend à ce qu'il constitue un faible risque lors de la manipulation industrielle ou commerciale habituelle par du personnel qualifié.

| Composants | Espèces | Résultats d'épreuves |
|---|---|--|
| Aluminum hydroxide gel (CAS 21645-51-2) | | |
| <u>Aiguë</u> | | |
| Orale | | |
| DL50 | Rat | > 5000 mg/kg |
| Amphigen (Mineral oil / Soy lecithin) (CAS 8042-47-5) | | |
| <u>Aiguë</u> | | |
| Orale | | |
| DL50 | Rat | > 5000 mg/kg |
| Formaldéhyde (CAS 50-00-0) | | |
| <u>Aiguë</u> | | |
| Orale | | |
| DL50 | Rat | 800 mg/kg |
| <u>Chronique</u> | | |
| Inhalation | | |
| DMENO | Rat | 15 ppm, 9 Jours Appareil respiratoire 6 ppm, 2 années Tumeurs |
| | Souris | 15 ppm, 2 années Tumeurs |
| Gentamicine (CAS 1403-66-3) | | |
| <u>Aiguë</u> | | |
| Intramusculaire | | |
| DL50 | Rat | 463 mg/kg |
| | Souris | 167 mg/kg |
| Orale | | |
| DL50 | Rat | 6600 mg/kg |
| Sous-cutané | | |
| DL50 | Rat | 710 mg/kg |
| Thimérosal (CAS 54-64-8) | | |
| <u>Aiguë</u> | | |
| Orale | | |
| DL50 | Rat | 75 mg/kg |
| | Souris | 91 mg/kg |
| Sous-cutané | | |
| DL50 | Rat | 98 mg/kg |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire. | |
| Corrosivité | | |
| Amphigen (Mineral oil / Soy lecithin) | Espèces: Lapin | |
| | Gravité: Léger | |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. | |
| Contact avec les yeux | | |
| Gentamicine | Espèces: Lapin | |
| | Gravité: Aucun effet irritant | |
| Formaldéhyde | Espèces: Lapin | |
| | Gravité: Extrême | |
| Amphigen (Mineral oil / Soy lecithin) | Espèces: Lapin | |
| | Gravité: Léger | |
| Thimérosal | Espèces: Lapin | |
| | Gravité: Suave | |

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

ACGIH - Sensibilisation

Formaldéhyde (CAS 50-00-0) Sensibilisation cutanée
Sensibilisation respiratoire

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

Aluminum hydroxide gel (CAS 21645-51-2) Irritant

Canada - danger et LEMT pour le Manitoba : Sensibilisation cutanée

Formaldéhyde (CAS 50-00-0) Sensibilisation cutanée

Canada - danger et LEMT pour le Manitoba : Sensibilisation des voies respiratoires

Formaldéhyde (CAS 50-00-0) Sensibilisation respiratoire

Canada - données sur les dangers et LEMT pour la Saskatchewan : Sensibilisant

Formaldéhyde (CAS 50-00-0) Sensibilisateur.

Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée Cette substance contient du formaldéhyde et du merthiolate, qui sont considérés comme des sensibilisants de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génotoxique.

Mutagénicité

Formaldéhyde

Aberration chromosomique in vitro
Résultat: positif
Espèces: Rongeur

In Vitro Sister Chromatid Exchange
Résultat: positif
Espèces: Rongeur

In Vivo Chromosome Aberration
Résultat: positif
Espèces: Non spécifié

Mutagénicité bactérienne in vitro (Ames)
Résultat: positif
Espèces: Bactéries

Cancérogénicité Ce produit n'est pas considéré comme cancérogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA. Pas de cancérogènes présents à plus de 0,1 %.

Carcinogènes selon l'ACGIH

Aluminum hydroxide gel (CAS 21645-51-2) A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Amphigen (Mineral oil / Soy lecithin) (CAS 8042-47-5) A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Formaldéhyde (CAS 50-00-0) A1 Confirmé être cancérogène pour l'homme.

Canada - LEMT pour l'Alberta : Catégorie de carcinogène

Formaldéhyde (CAS 50-00-0) Probablement cancérogène pour l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

Aluminum hydroxide gel (CAS 21645-51-2) Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Amphigen (Mineral oil / Soy lecithin) (CAS 8042-47-5) Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Formaldéhyde (CAS 50-00-0) Confirmé être cancérogène pour l'homme.

Canada - LEMT pour le Québec : Catégorie de carcinogène

Amphigen (Mineral oil / Soy lecithin) (CAS 8042-47-5) Effet cancérogène suspecté chez les humains.

Formaldéhyde (CAS 50-00-0) Effet cancérogène suspecté chez les humains.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Amphigen (Mineral oil / Soy lecithin) (CAS 8042-47-5) 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Formaldéhyde (CAS 50-00-0) 1 Cancérogène pour l'homme.

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes

Formaldéhyde (CAS 50-00-0) Cancérogène connu chez l'homme.

Toxicité pour la reproduction On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.

Effets sur le développement

Formaldéhyde

185 mg/kg/j. Développement de l'embryon/du fœtus, Not teratogenic Maternal toxicity

Espèces: Souris

Organe: Orale

40 ppm Développement de l'embryon/du fœtus, Not Teratogenic Maternal Toxicity

Espèces: Rat

Organe: Inhalation

Gentamicine

75 mg/kg/j. Développement de l'embryon/du fœtus, Toxicité pour le développement

Résultat: DMENO

Espèces: Rat

Organe: Intramusculaire

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique Non classé.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées Non classé.

Danger par aspiration Pas un danger par aspiration.

Autres informations Des réactions allergiques sont possibles. Les antigènes inclus dans ce produit sont non infectieux. Ils ont tous été préparés à partir de préparations de microorganismes morts ou inactivés. Ce produit est une suspension avec adjonction d'huile. Les produits contenant des adjuvants à l'huile peuvent provoquer des spasmes vasculaires suite à injections accidentelles.

12. Données écologiques

Écotoxicité

Éviter le rejet dans l'environnement. Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.

| Composants | Espèces | Résultats d'épreuves |
|----------------------------|---------|---|
| Formaldéhyde (CAS 50-00-0) | | |
| Aquatique | | |
| <i>Aiguë</i> | | |
| Crustacés | CE50 | Puce d'eau (<i>daphnia pulex</i>) 4.3 - 7.8 mg/l, 48 heures |
| Poisson | CL50 | Lepomis macrochirus (Crapet arlequin) 8.7 mg/l, 96 heures |

Persistance et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.

Potentiel de bioaccumulation Aucune donnée disponible.

Mobilité dans le sol Ce produit est complètement soluble dans l'eau et se dispersera dans le sol.

Autres effets nocifs On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas rejeter dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale. En tenant compte des dangers pertinents et connus pour l'environnement et la santé que représente le matériau, passer en revue et mettre en œuvre des techniques et des procédures de traitement des eaux usées et des déchets afin d'éviter l'exposition professionnelle et les rejets dans l'environnement. On recommande de pratiquer la réduction du volume des déchets. On doit utiliser les meilleurs technologies disponibles afin d'éviter les rejets dans l'environnement. Cela peut inclure des techniques destructives pour les déchets et les eaux usées.

Règlements locaux d'élimination Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux Ce produit contient des traces de mercure et la dispersion dans l'environnement doit donc être évitée. Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits non utilisés Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre.

Emballages contaminés Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide.

14. Informations relatives au transport

TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC Non déterminé(e).

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Thimérosal (CAS 54-64-8) Substance sujette à une notification ou à un consentement.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Thimérosal (CAS 54-64-8) Pesticide

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

| Pays ou région | Nom de l'inventaire | En stock (Oui/Non)* |
|------------------|---|---------------------|
| Australie | Inventaire australien des substances chimiques industrielles (AICIS) | Non |
| Canada | Liste intérieure des substances (LIS) | Non |
| Canada | Liste extérieure des substances (LES) | Non |
| Chine | Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) | Non |
| Europe | Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS) | Non |
| Europe | Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS) | Non |
| Japon | Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS) | Non |
| Corée | Liste des produits chimiques existants (ECL) | Non |
| Nouvelle-Zélande | Inventaire de la Nouvelle-Zélande | Non |
| Philippines | Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS) | Non |
| Taiwan | Inventaire des substances chimiques de Taiwan (TCSI) | Non |

| Pays ou région | Nom de l'inventaire | En stock (Oui/Non)* |
|--------------------------|---|----------------------------|
| États-Unis et Porto Rico | Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques) | Non |

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

| | |
|---|---|
| Date de publication | 04-Avril-2017 |
| Date de la révision | 08-Mai-2024 |
| Version n° | 02 |
| Avis de non-responsabilité | Zoetis Inc. estime que les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité sont exactes et, alors qu'elles sont fournies de bonne foi, elles ne s'accompagnent d'aucune garantie quelle qu'elle soit, expresse ou implicite. Si un risque particulier n'est pas accompagné de données dans ce document, c'est qu'aucune information n'est connue pour le moment. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. |
| Informations relatives à la révision | Des modifications importantes ont été apportées à ce document et il devrait donc être relu entièrement. |